



AVIS DE CONCOURS 2026

AUXILIAIRE MEDICAL EXERCANT EN PRATIQUES AVANCEES

TYPE DE POSTE A POURVOIR :

- Grade : **Auxiliaire médical exerçant en pratiques avancées**
- Mode de recrutement : **Concours sur titres**
- Nombre de postes : **2**

CONDITIONS POUR POSTULER :

Peuvent faire acte de candidature, en application de l'article D4301-8 du code de la santé publique, les personnes titulaires du Diplôme d'Etat d'infirmier en pratiques avancées et justifiant de 3 années minimum d'exercice en équivalent temps plein de la profession d'infirmier.

MODALITES DU CONCOURS :

Le concours sur titres consiste en l'évaluation par le jury, d'un dossier soutenu par les candidats au cours d'une audition prévue à cet effet, d'une durée de vingt-cinq minutes au plus.

PIECES A FOURNIR IMPERATIVEMENT POUR L'INSCRIPTION :

A l'appui de leur demande d'admission à concourir, les candidats doivent joindre les pièces suivantes :

- Une demande d'admission à concourir établie sur papier libre
- Un curriculum vitae limité à deux pages dactylographiées au plus
- Un relevé des diplômes, titres et travaux éventuels en rapport avec un emploi d'infirmier en pratique avancée
- Une note de deux pages au plus décrivant les emplois occupés, les stages effectués et la nature des activités et, le cas échéant, des travaux réalisés ou auxquels ils ont pris part

Le dossier de candidature doit parvenir à l'attention de Monsieur le Directeur des Hôpitaux Civils de Colmar – Direction des Ressources Humaines – 39, avenue de la Liberté – 68024 COLMAR Cedex.

DELAI DE RIGUEUR POUR L'INSCRIPTION :

- **20 septembre 2026**, le cachet de la poste faisant foi ou remise en main propre contre récépissé.

Le Directeur des Hôpitaux Civils
Pour le Directeur et par délégation,
L'Attachée d'Administration Hospitalière,

Hélène MORAND